

L'ECHO DU MONT GUILLAUME

Bulletin Municipal de PUY ST EUSEBE

Février 2023



EDITO : Bonjour à toutes et tous, Tout d'abord je vous présente ou vous renouvelle, au nom du conseil municipal et en mon nom, nos meilleurs vœux pour 2023. En ce début d'année, je veux adresser mes remerciements à l'ensemble des conseillers municipaux pour leur engagement pour notre commune ainsi qu'à nos agents : Virginie, Sophie et Régis et au personnel du SIVU de l'école : Greta, Josiane, Catherine et Véronique pour la qualité de leur travail.

Je veux également souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de Puy Saint Eusèbe. A ce sujet, j'ai été heureux d'apprendre (source INSEE) que la population légale de notre commune est maintenant de 187 habitants (181 +6). et je pense que d'ici deux ans une partie des acquéreurs du lotissement des Espériers habitera sur place. Cette progression de la population nous conforte dans le projet très important et vital du Pôle des services associés, mairie et école que nous défendons depuis 2019. Le permis est suspendu depuis 3 ans et nous attendons actuellement que les services de l'état acceptent nos dernières propositions de compensation pour les zones humides. Après de nombreuses réunions, visites sur site, dossiers faits et refaits avec régulièrement de nouvelles questions, des refus de nombreux terrains proposés pour la compensation des zones humides, une débauche d'énergie et de temps impensables, nous avons eu un RDV à la préfecture le 13 décembre. Le Secrétaire Général a demandé à ses services de formuler clairement les points à éclaircir et de nous donner une réponse rapidement. Nous avons eu une nouvelle réunion le 17 janvier, toujours en Préfecture, en présence de notre bureau d'études, de la DDT et de la DREAL et nous saurons courant février si ce projet peut se faire ou non.

Durant l'année écoulée nous avons également fait face à de nombreuses interventions sur les réseaux d'eau secondaires (de la conduite principale aux habitations) et je tiens vraiment à vous remercier pour votre compréhension lors des coupures.

Nous essayons toujours de préserver au maximum les finances de la commune, aussi, nous avons mis en place l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit : de 22h à 6h. L'éclairage des hameaux qui ne disposent que d'un ou deux lampadaires ne sera pas modifié pour l'instant car le coût de l'installation serait actuellement beaucoup trop important par rapport à l'économie faite. Dans le même état d'esprit vous avez pu constater que les panneaux relatifs à l'adressage ont été posés en régie, par notre employé communal et des élus ; la commune n'ayant à sa charge que les fournitures. La sécheresse de l'été dernier s'est fait ressentir sur la production d'électricité de la centrale et le retour financier n'est que de 16.426 €, par contre les gîtes communaux loués quasiment en continu et l'appartement de la commune ont rapporté 23.562 €. Par ailleurs, nous avons tout récemment acheté un nouveau véhicule pour la commune en remplacement de l'ancien fourgon qui n'était plus réparable.

2022 a été aussi l'année de sortie de Covid au niveau des contraintes sanitaires et le Foyer des Jeunes a pu, à nouveau, organiser avec succès la fête patronale. Nous avons été très nombreux à nous retrouver ce jour là malgré un orage conséquent ! Merci à cette association.

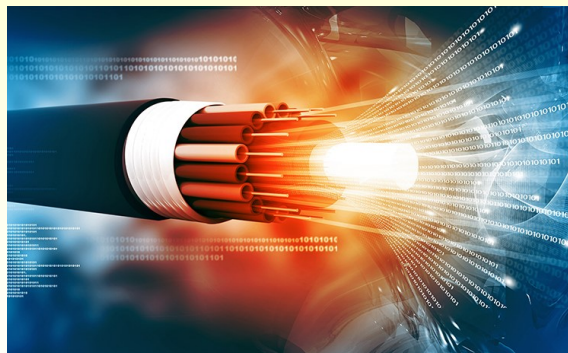
Enfin, nous avons quelques travaux en prévision pour cette année en plus des projets en cours : le périmètre du captage de Pré Chanaz haut, le confortement du mur Nord du cimetière et le curage de la rase du Villard.

Je vous laisse maintenant feuilleter notre petit journal.

G.BOSQ

Automne 2022 : La fibre arrive à PUY ST EUSEBE !

Au printemps, la fibre était installée uniquement au lotissement du Pibou sur Puy Sanières.



Les travaux permettant d'acheminer la fibre à l'armoire de rue qui dessert Puy St Eusèbe et l'ancien village de Puy Sanières étaient en instance et aucune date d'intervention n'était donnée aux communes.

Les conseils municipaux de Puy St Eusèbe et de Puy Sanières ont alors décidé de prendre à leur charge la fin du chantier : les 600 ml de tranchée nécessaires au raccordement, SFR fournissant les matériaux.

Régis et Hervé, les employés communaux ont travaillé ensemble presque deux semaines et grâce à cela les deux communes sont désormais desservies par la fibre.

Sans cette collaboration entre nos 2 communes, nous attendrions certainement encore la fibre comme dans beaucoup d'autres villes et villages plus importants que les nôtres. Vous pouvez donc vous rapprocher de votre opérateur, si vous le désirez, pour demander l'installation à votre domicile.

Infos mairie : horaires d'ouverture

Lundi : 13h30/17h00 - Mardi / Jeudi : 9h/12h et 13h30/17h00

<https://www.puysainteusebe.com>



LES ESPERIERS



Le lotissement Les Espériers est bien lancé. Les demandes avaient été nombreuses et les 8 lots ont été attribués très rapidement dans le strict respect des critères prévus par le Conseil Municipal. Ce lotissement accueillera donc uniquement des résidences principales et permettra, d'une part, de pérenniser l'école comme cela était souhaité et d'autre part, de conforter le financement du pôle de services associés.

Comme vous avez pu le constater, les travaux de terrassement ont commencé en fin d'automne avant d'être stoppés par les intempéries. Ils devraient reprendre rapidement. Par ailleurs, certains acquéreurs sont déjà propriétaires, des maisons ne devraient pas tarder à voir le jour et nous accueillerons donc peut être de nouveaux habitants dès cette année.

Suite à un désistement récent le lot7 est remis en vente (voir conditions sur le site de la mairie)

Des petites nouvelles « FRAICHES » de l'école des Puys

Cette année, il y a 16 élèves dans chaque classe de l'école (soit 32 élèves). L'APE, le SIVU et la coopérative de l'école aident, comme chaque année, à financer les différents projets stimulants et riches portés par les deux enseignantes et les Atsem. Et ils sont nombreux ...

Le Gros projet de cette année reste **la classe de neige dans le Queyras**, pendant laquelle tous les élèves de l'école ont pu participer. Plus de **30 élèves**, enseignantes et Atsem sont partis la semaine **du 9 au 13 janvier à Aiguilles** pour faire notamment, du ski de fond, de la luge et du patin à glace. Un accompagnateur en montagne a animé les interventions sur le milieu, en hiver. Il y a aussi le **Projet de liaison avec le collège**, avec un concours « mathématiques sans frontières » mené par les professeurs de maths du collège. Plusieurs élèves des petites écoles du secteur s'associeront à ce joyeux projet ; ils s'attacheront à résoudre des énigmes mathématiques en équipe.



Pour la classe des grands, il y aura une autre liaison avec le collège qui concernera le **blob** (sorte de champignon), avec la Classe de Mme Ogier Lucie (professeur de SVT au collège). Ils feront des expériences à partir d'un cahier de données, rédigé par les 6èmes.

Un **projet danse** (avec une chorégraphe d'Embrun) est en gestation pour le printemps prochain, et tous les élèves de l'école finiront l'année en suivant **un cycle de natation** à la piscine d'Embrun

Que d'activités et de belles découvertes pour nos jeunes pousses, quelle chance !

Vive « **l'école du dehors** », et merci aux enseignantes tellement investies, de mener et transmettre de si beaux projets !

Adeline (pour l'Association des Parents d'Élèves)

JUSTICE DE PROXIMITE

Début octobre 2022, Gustave BOSQ, ainsi que d'autres maires des Hautes-Alpes, a été accueilli au parquet de Gap pour une immersion au cœur de la justice pénale.

Les élus ont pu rencontrer le Procureur de la République- *magistrat qui dirige les services du parquet* - et renforcer les relations avec cette institution.

Cette démarche était fort intéressante car les maires peuvent être amenés à saisir ce magistrat en cas d'infractions reconnues sur leur commune ou de litiges non résolus à l'amiable.





Commémoration de l'armistice de 1918



Vendredi 11 novembre c'est la commune de Puy St Eusèbe qui organisait, en fin d'après-midi, la commémoration de l'armistice de la grande guerre.

La présence du Major Laurent Bourcier commandant la gendarmerie d'Embrun et de son adjointe, de 6 porte-drapeaux et des représentants des associations de mémoires de l'Embrunais a rajouté de l'émotion à cette cérémonie suivie par de nombreux habitants des deux communes. Nolan, élève de primaire à Baratier, a lu le poème d'Arthur Rimbaud «le dormeur du val» puis Gustave Bosq le message de la



ministre des armées et Frédéric Arnoux celui de l'UFAC. Les noms des «morts pour la France» de 14/18 de Puy St Eusèbe et de Puy Sanières ainsi que ceux des soldats tombés en opérations extérieures ont ensuite été cités. Le dépôt des gerbes par deux enfants et la Marseillaise ont clôturé cette cérémonie. Le verre de l'amitié a ensuite été partagé sur la place de l'Eglise.

Adressage de la commune

Régis, notre employé municipal aidé par Monsieur le Maire et deux conseillers municipaux ont installé les panneaux de rues et certains numéros d'habitations. Pour les numéros d'habitations, cela concerne exclusivement les personnes qui ont répondu au courrier de la mairie pour indiquer où les placer.

Pour ceux qui n'ont pas voulu la pose par la mairie ou qui n'ont pas répondu au courrier, les plaques sont à votre disposition à la mairie.



Rappel : L'ensemble de l'adressage de la commune comportant les noms des voies et les numéros des habitations a été déposé dans la Base d'Adresse Nationale (BAN) qui est la base de données de référence du service public. Tous les opérateurs (Poste, Secours, GPS) doivent s'y référer.



Vous pouvez également consulter le Système d'Information Géographique (SIG) des Alpes du Sud : <https://www.geomas.fr>

Vous y trouverez de nombreuses informations sur la voirie, l'urbanisme, le cadastre, l'environnement ...

Pensez à signaler votre nouvelle adresse auprès des organismes publics et privés. Pour vous faciliter la tâche, service-public.fr vous propose de faire votre déclaration en ligne et d'en informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF, La Poste...) sur le site :

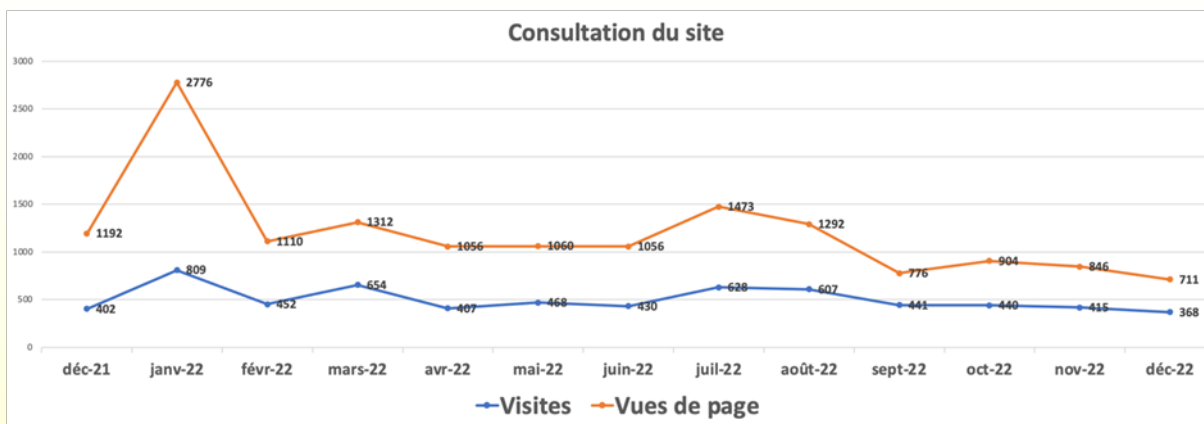
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>
(rubrique « signaler son changement d'adresse en ligne »)

Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valables. En revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié dans le mois qui suit le changement d'adresse. Ces démarches sont gratuites.

Pour les entreprises et professionnels la modification de l'adresse est à signaler au Centre des formalités des entreprises de la Chambre de Commerce ou au Centre de formalités de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat selon le cas.



Suivi de la consultation du site de la mairie



Vous êtes nombreux à consulter le site de la mairie. Le record de janvier 2022 (809 visites et 2776 pages consultées) s'explique par les nombreuses demandes de renseignements pour le projet de lotissement des Espériers.

En moyenne (hors janvier) il y a donc environ 500 connexions par mois et plus de 1000 pages consultées.

De façon logique, les actualités et les événements sont les pages les plus consultées. Viennent ensuite les pages du conseil municipal, de la présentation de la commune et de l'urbanisme. Par exemple, le CR du conseil municipal du 29 août a été téléchargé 50 fois.

RECEVEZ NOS NOUVEAUTÉS PAR E-MAIL !

Recevez chaque jour les informations à ne pas manquer ! Suivez les actualités, projets réalisés ou futurs...

Saisissez votre e-mail



Rappel :

Si vous souhaitez être informé de la parution des nouveaux articles il vous suffit de renseigner votre adresse mail dans le pavé rouge situé en bas à droite de la page d'accueil.

JEUX : Résultat des mots mêlés du bulletin du mois de juillet 2022 : SANT 'ANTONINO

				2			3	
	9			7	5			1
2	5		6				4	
	4				3	8		
6								4
		7	4				5	
	8				7		1	5
5			3	8			6	
	1			4				

ETAT CIVIL

Naissances :

- Lysiane TAVAN et Adrien MEGY ont donné naissance à la petite Chloé, Léna, Claire MEGY le 22.11.2022 à Gap
- Fanny MOYROUD et Jean LE TULZO ont donné naissance au petit Lou, Naë LE TULZO le 23.09.2022 à St Crépin
- Claire BROQUET et Guillaume BALISTAIRE ont donné naissance à la petite Eloïse, Joséphine BALISTAIRE le 28.08.2022 à GAP

Toutes nos félicitations aux familles.

Décès :

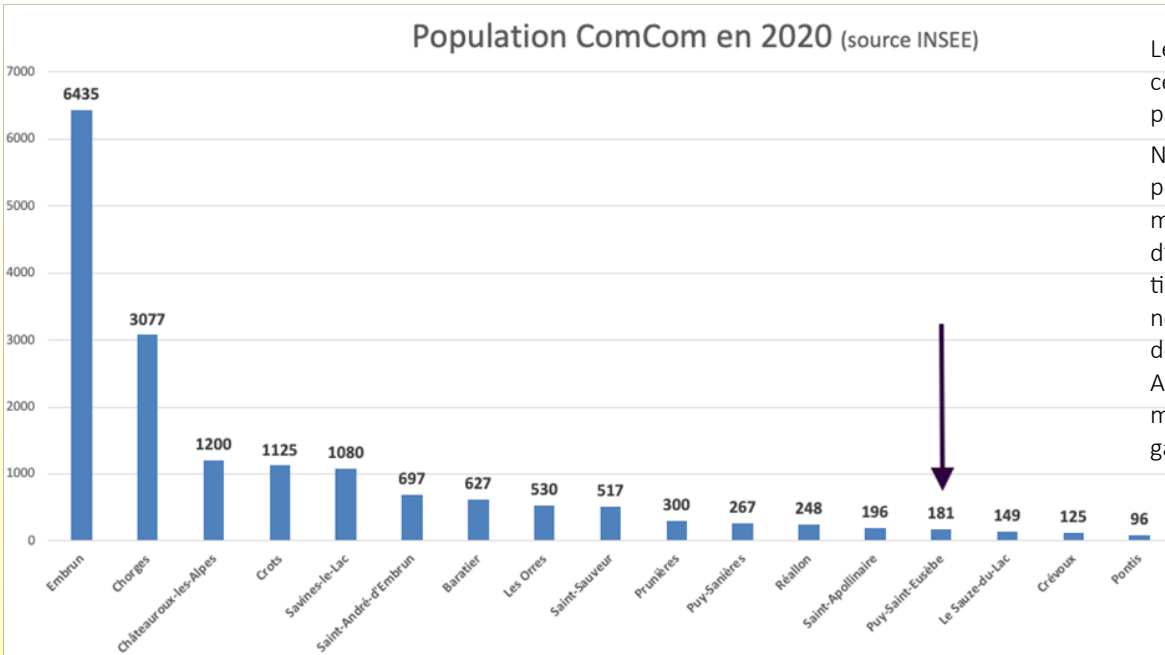
- Claude LOORE, habitant du Villard, époux d'Edwige LOORE-ARNAUD et papa de Driss, décédé le 26 janvier 2023 à Briançon.
- Sébastien, époux de Violaine ALLEC et papa de 4 enfants, décédé le 21 novembre 2022 à GAP
- Maria, Jeanne, Augusta BONNAFFOUX, épouse MARTINO, née le 10 juin 1932 et décédée à Malijai le 20 août 2022
- Alain, René, Henri TAVAN né le 06 septembre 1949 et décédé à Clavières le 07 février 2022

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Évolution de la population

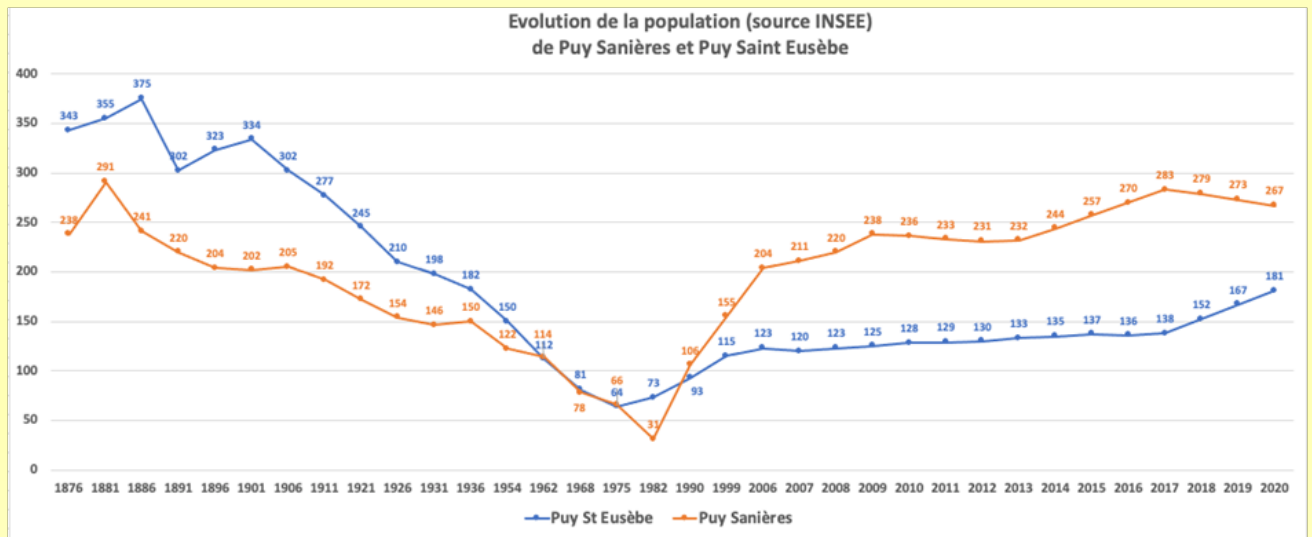
(Source INSEE)

En population légale nous sommes **187** habitants en 2020 soit **181** population municipale + **6** population comptée à part (personnes qui ont conservé une résidence sur la commune mais qui résident habituellement dans une autre commune, par exemple les étudiants majeurs logés ailleurs pour leurs études)

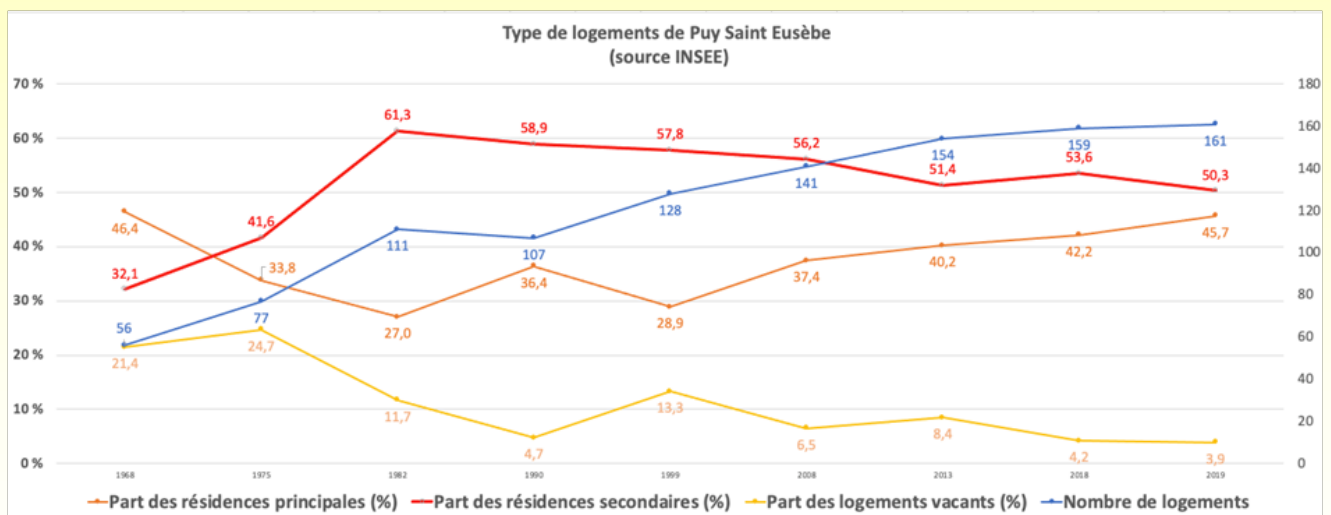


Le chiffre retenu par l'Insee est celui de la population municipale donc 181 habitants.

Nous sommes parmi les plus petites communes du département. Par contre, avec 5% d'augmentation de la population entre 2014 et 2020, nous nous plaçons au deuxième rang de la Com.com juste derrière St Apollinaire (+6,7%). Sur la même période la Com.com a gagné 1,1% de population.



Partant du niveau le plus bas, 64 habitants en 1982, la population de Puy Saint Eusèbe n'a cessé d'augmenter lentement mais régulièrement. Depuis 2017 et sur trois années consécutives le nombre d'habitants de notre commune a augmenté plus rapidement pour atteindre 181 habitants en 2020. Dans le même temps, la population de Puy Sanières est passée de 283 à 267 habitants.



Concernant les habitations de notre commune, le nombre de logement a augmenté régulièrement depuis la fin des années 60 pour atteindre 161 en 2019 (dernières données INSEE)

Le pourcentage de résidences secondaires reste élevé mais en réduction régulière depuis 40 ans.

Jeux de société :

« Jouer doit être une part importante de ta vie. Donne au jeu le temps qu'il mérite »

Michael Joseph

Adeptes des jeux de société nous avons transmis le virus à nos enfants et à la nouvelle génération.

Créateur de lien social et intergénérationnel le jeu de société favorise la patience et la créativité, la concentration, réduit le stress, apporte de la joie, de la vitalité et de la confiance. Les vertus du jeu de société sont nombreuses. Ajouter à cela des tarifs très abordables, des facilités pour en trouver d'occasion, des possibilités de location sur GAP*(Ludambule) vous avez donc toutes les raisons pour vous initier au jeu de société en 2023 ! A chacun sa préférence (jeu d'ambiance, de divertissement, de réflexion, de stratégie, jeux coopératifs...)mais toujours une occasion de partager et d'échanger de façon conviviale.

Christine Mabillon

Je vous présente trois jeux de société pour différents publics :

Papayoo. Jeu de cartes. Ados et adultes. A partir de 3 joueurs. Durée 30 minutes.

Si vous voulez vous fâcher avec tout le monde, c'est le jeu qu'il vous faut ! Féroce mais ô combien prenant , l'idée est de « refilez » son mauvais jeu au voisin sans récupérer le Papayoo .



Perlpinpin . Jeu de cartes. Public 6/10 ans. A partir de 2 joueurs. Durée 30 minutes.

Déjà le graphisme est bien attractif, ensuite ce jeu de princes et princesses n'a rien de 'ngnangan' avec l'introduction de chevaliers, dragons, potion magique et bien d'autres cartes d'attaque ou de défense

vous disposez de tous les ingrédients pour jouer avec les enfants sans vous ennuyer



Mixmo. Jeu de lettres. Ados et adultes. A partir de 2 joueurs. Durée 30 minutes.

Pour les amateurs de jeux de lettres. Chacun construit sa propre grille de mots. Concentration et rapidité sont les maîtres mots, mais attention le 'bandit' guette et peut vous obliger à modifier tout votre jeu.

Mots croisés

Horizontalement

1. A de bonnes reprises
2. A la croisée des chemins, ne sait quelle voie prendre.
3. Affirmation à l'Oural comme à l'écrit. Pied tordu.
4. Mont de Zeus ! Interjection.
5. Parcours à suivre.
6. Représentations faites sur des planches.
7. Tête de dynastie. Entre trois et quatre.
8. De droite à gauche, organisation indépendantiste. Porteur d'arc et de carquois.
9. Mouvements à répétition. Fis une soustraction.
10. Parties de loisirs. Petit nom pour un grand musée.
11. Un anglais. Conjonction.
12. Porte-plumes d'Amérique du Sud.
13. Doit donner l'exemple.

Verticalement

1. Se font petit à petit.
2. Suppression totale.
3. Phonétiquement : divaguèrent. Supprime les épis.
4. Proie pour l'ombre. Qualifie un garçon bouché. Sigle pour certains tirages.

	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3			■		■			
4				■		■		
5								
6							■	
7						■		
8				■				
9					■			
10				■				
11				■		■		
12		■	■					
13								

5. Préposition. Privé de son chef. C'est un bleu.
6. En un certain sens sous-chef. Habitudes. Tzigane selon certains, ou manouche pour d'autres.
7. Romains.
8. Sont bien vrais de bas en haut. Instrument à cordes.

Toute l'équipe de la rédaction du bulletin municipal vous souhaite une excellente fin d'hiver

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

SI VOUS LOUEZ OU PRETEZ VOTRE LOGEMENT PENSEZ A SENSIBILISER VOS FAMILLES OU LOCATAIRES

POUR UN BON FONCTIONNEMENT DE NOTRE STATION D'EPURATION

Rappelons que le terme "tout à l'égout" employé autrefois n'a plus lieu d'être puisque les réseaux d'assainissement ne doivent collecter que des eaux usées, sans produits nocifs pour l'environnement.

IL EST DONC TOTALEMENT INTERDIT DE REJETER DANS VOTRE STATION DES SUBSTANCES NOCIVES



TELLES QUE :

peintures, vernis, diluants ; produits chimiques et médicaments ; graisses et huiles de vidange ; tissus humides non biodégradables ; tampons, serviettes hygiéniques, couches ; lingettes ; cire et résine ; acides
emballages (carton – plastique) ;

Nous savons que nous pouvons compter sur l'esprit civique des habitants de la commune si on ne veut pas réduire à néant tous les investissements faits depuis des années, et faciliter le travail et la sécurité de notre employé communal en charge de son bon fonctionnement.



Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Merci pour votre vigilance.

POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DES POINTS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

- Utilisez des sacs de 30 l maximum : les tambours des Moloks n'acceptent pas les sacs de plus grande contenance
- Ne déposez pas de déchets (sacs poubelles – cartons remplis d'objets divers) à côté des containers

Les déposes sauvages sont verbalisables

2 déchèteries sont à votre disposition pour recevoir tous vos encombrants

- à EMBRUN – Quartier de Pralong
du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 – 15 h 00 à 18 h 00
samedi : 9 h 00 à 12 h 00 – 14 h 00 à 18 h 00
dimanche : 9 h 00 à 12 h 00
- à SAVINES LE LAC – La Paroisse
du 1^{er} mai au 30 septembre :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
samedi : 9 h 00 à 12 h 00 – 14 h 00 à 18 h 00
du 1^{er} octobre au 30 avril :
ouverture lundi – mercredi – vendredi : 8 h 30 à 12 h 00
samedi : 9 h 00 à 12 h 00 – 14 h à 18 h 00